



**CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, A DES RESSORTISSANTS AMERICAINS OU AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ L'OFFRE DE RACHAT DES TITRES CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR.**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Safran fixe le prix de rachat de ses Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) à échéance 31 décembre 2020 (les « OCEANE 2020 » ou les « Obligations »)**

Paris, le 2 novembre 2018

Safran (la « **Société** ») a décidé le 30 octobre 2018 de racheter des Obligations pour un montant nominal total de 633 557 121,12 euros, soit 97,47% des Obligations initialement émises, à la suite d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé réalisée le même jour (le « **Rachat** »).

Les OCEANE 2020 présentées dans le cadre du livre d'ordres inversé seront rachetées à un prix de 113,33 euros par OCEANE 2020, correspondant à la moyenne arithmétique des moyennes quotidiennes pondérées par les volumes de transactions des cours de l'action Safran (ISIN FR0000073272) sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») du 30 octobre 2018 (inclus) au 2 novembre 2018 (inclus), augmentée d'une prime de 0,90 euro par OCEANE 2020.

Le règlement du Rachat est prévu le 7 novembre 2018. Les OCEANE 2020 rachetées dans le cadre du Rachat seront annulées conformément aux modalités des OCEANE 2020.

BNP Paribas et Crédit Agricole CIB ont agi en tant que *Dealer Managers* dans le cadre du Rachat.

#### **Information importante**

Le Rachat vise uniquement des investisseurs qualifiés, à l'exclusion des Etats Unis d'Amérique, des ressortissants américains (« *U.S. Persons* »), de l'Australie, du Canada ou du Japon et de toute autre juridiction dans laquelle le Rachat constituerait une violation des dispositions légales en vigueur.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une invitation à participer au Rachat ou une offre de rachat des OCEANE 2020 dans ou en provenance d'une juridiction dans laquelle ou en provenance de laquelle, ou visant ou provenant de toute personne à qui ou de la part de laquelle il serait illégal de procéder à un tel rachat ou à une telle offre en vertu des dispositions légales applicables en matière de valeurs mobilières. Par conséquent, la Société et les *Dealer Managers* requièrent de toute personne issue d'une juridiction dans laquelle le présent communiqué de presse a été publié, distribué ou transmis que celle-ci s'informe sur les restrictions applicables dans ladite juridiction et qu'elle s'y conforme.

La Société et les *Dealer Managers* ne font aucune recommandation aux porteurs d'OCEANE 2020 quant à l'opportunité de participer au Rachat.

#### **Etats-Unis d'Amérique**

Il n'est pas et il ne sera pas procédé au Rachat directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique par voie de courriers, ou tout autre moyen ou instrument (y compris, sans limitation, la transmission par télécopie, telex, téléphone, courrier électronique ou toute autre forme de communication électronique) du commerce interétatique ou extérieur ou d'un marché boursier des Etats-Unis d'Amérique, ou auprès de porteurs d'OCEANE 2020 qui seraient localisés aux Etats-Unis d'Amérique ou de Résidents américains (« *U.S. Persons* »), telle que cette expression est définie dans

**CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, A DES RESSORTISSANTS AMERICAINS OU AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ L'OFFRE DE RACHAT DES TITRES CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR.**

la Règle S du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « *U.S. Securities Act* ») (chacune, un « Résident Américain » (a « U.S. Person »)). Les OCEANE 2020 ne pourront être apportées au Rachat par voie des courriers, moyens, instruments ou marché susvisés depuis ou à l'intérieur des Etats-Unis d'Amérique, par des personnes situées ou résident aux Etats-Unis d'Amérique ou par des personnes U.S. Par conséquent, le présent communiqué de presse ne pourra être publié, distribué ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique. Les copies de tout document ou support relatif au Rachat ne seront pas et ne devront pas être transmises, distribuées ou transférées par voie postale ou par tout autre moyen, directement ou indirectement (y compris, sans limitation, par l'intermédiaire de teneurs de compte-conservateurs, mandataires ou fiduciaires) au sein ou vers les Etats-Unis d'Amérique ou à toute personne située ou résidant aux Etats-Unis d'Amérique. Toute offre de vente en réponse au Rachat résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions sera considérée comme non-valide et les offres de vente émanant de personnes situées ou résidant aux Etats-Unis d'Amérique ou de tout agent, fiduciaire ou tout autre intermédiaire agissant ou non de manière discrétionnaire pour le compte d'une personne donnant des instructions depuis les Etats-Unis d'Amérique ou de toute personne U.S., ne seront pas acceptées.

Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, le nom « Etats-Unis d'Amérique » englobe les Etats-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions (y compris Porto Rico, les Iles Vierges des Etats-Unis, Guam, les Samoa américaines, l'Ile de Wake et les Iles Mariannes du Nord), tout état des Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia.

#### **Royaume-Uni**

La communication de documents relatifs au Rachat n'est pas faite, et ces documents n'ont pas été approuvés par une personne habilitée au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act de 2000 (le « FSMA »). Par conséquent, ces documents ne devront pas être distribués ou transmis au public au Royaume-Uni. La communication de tels documents sera exemptée des restrictions applicables en matière de promotion financière prévues par la section 21 du FSMA à condition que cette communication soit faite à (1) toute personne qui serait actionnaire ou créancier de la Société ou toute autre personne visée par l'article 43 du FSMA Order 2005 ou (2) toute autre personne à qui ces documents pourraient être communiqués légalement.

#### **France**

Le Rachat n'est pas proposé, directement ou indirectement, au public en France. Les documents relatifs au Rachat pourront seulement être distribués en France à des investisseurs qualifiés tels que définis aux et en conformité avec les articles L.411-2, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier. Aucun des documents relatifs au Rachat n'a été soumis pour approbation à l'Autorité des marchés financiers.

**CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, A DES RESSORTISSANTS AMERICAINS OU AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ L'OFFRE DE RACHAT DES TITRES CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR.**

**Safran** est un groupe international de haute technologie opérant dans les domaines de la propulsion et des équipements aéronautiques, de l'espace et de la défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie plus de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 16,5 milliards d'euros en 2017. Safran occupe, seul ou en partenariat, des positions de premier plan mondial ou européen sur ses marchés. Pour répondre à l'évolution des marchés, le Groupe s'engage dans des programmes de recherche et développement qui ont représenté en 2017 des dépenses de près de 1,4 milliard d'euros. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

En février 2018, Safran a pris le contrôle de Zodiac Aerospace, élargissant ainsi son périmètre d'activités dans le domaine des équipements et systèmes aéronautiques. Avec Zodiac Aerospace, le Groupe compte plus de 91 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires qui s'élèverait à environ 21 milliards d'euros (pro-forma 2016).

Pour plus d'informations : [www.safran-group.com](http://www.safran-group.com) / Suivez @Safran sur Twitter 

#### **Contact Presse**

Catherine MALEK : [catherine.malek@safrangroup.com](mailto:catherine.malek@safrangroup.com) / T +33 (0)1 40 60 80 28

#### **Contacts Analystes et Investisseurs**

Cécilia MATISSART : [cecilia.matissart@safrangroup.com](mailto:cecilia.matissart@safrangroup.com) / T +33 (0) 1 40 60 82 46

Frédéric LUCAND : [frederic.lucand@safrangroup.com](mailto:frederic.lucand@safrangroup.com) / T +33 (0)1 40 60 82 19